

 Syndicat de la Diège	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SYNDICAT DE LA DIEGE		Envoyé en préfecture le 23/02/2026 Reçu en préfecture le 23/02/2026 Publié le _____ ID : 019-200078947-20260210-2026_02_10_22-DE	
L'an deux mille vingt-six, le dix février à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER				
PRESENTS : voir la liste des délégués présents en annexe SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François LOGE				
Date de convocation : 21/01/2026				
Membres en exercice : 134		Présents : 89	Votants : 89	Pour : 89 Abstention : 0 Contre : 0
Référence DIEGE :	2026-02-10-22			
Objet :	Installation d'un système de serveurs au siège social du Syndicat pour la sécurité informatique des données			

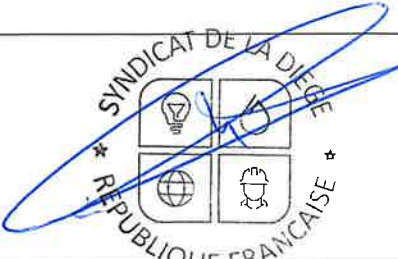
Monsieur le Président explique que le Syndicat administre un ensemble de données informatiques stratégiques pour l'exercice de ses missions et celles de ses communes, ce qui impose une disponibilité permanente du système afin de garantir la continuité de service.

Monsieur le Président précise que les activités du Syndicat nécessitent aujourd'hui une infrastructure informatique fiable et résiliente car toute interruption peut perturber le fonctionnement des services et compromettre la qualité du service rendu aux communes.

Monsieur le Président explique que la solution la plus efficace pour assurer la continuité de service est d'installer un système informatique composé de deux serveurs aux caractéristiques identiques permettant de se secourir l'un vers l'autre, par basculement automatique en cas de défaillance.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. **APPROUVENT** la proposition de Monsieur le Président ;
2. **AUTORISENT** Monsieur le Président à entamer toutes les démarches pour l'installation de ce nouveau système informatique, conformément aux règles de la commande publique ;
3. **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette installation.

Fait et délibéré à USSEL, Le 10/02/2026 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER	
---	--